Nations Unies A/72/851–S/2018/358

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2018
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 13 avril 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministère libanais de la défense nationale (voir annexe) en réponse aux allégations figurant dans les lettres identiques datées du 5 février 2018 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/91).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Amal **Mudallali**

18-08946 (F) 080618 140618

Merci de recycler

Annexe aux lettres identiques datées du 13 avril 2018 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre du Ministère libanais de la défense nationale

1. La lettre du Représentant permanent d'Israël, État ennemi, qui porte sur les activités déstabilisatrices auxquelles se livre le Hezbollah, comprend en annexe trois listes de ce qu'il qualifie de violations par le Liban de la souveraineté israélienne.

2. Y sont notamment signalés les faits suivants :

a) La présence de chasseurs d'oiseaux dans une zone libanaise proche de la frontière avec la Palestine occupée, mentionnée dans des documents de liaison. L'ennemi israélien prétend qu'il s'agit de membres armés du Hezbollah contrevenant à la résolution 1701 (2006) ;

b) La visite qu'a effectuée le 28 janvier 2018 le responsable iranien Ibrahim Raissi dans une zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), escorté par des membres armés du Hezbollah. Il faut noter que M. Raissi était à Maroun el-Ras en compagnie de Hassan Fadlallah, parlementaire libanais, et que ceux qui les escortaient ne portaient pas d'armes visibles ;

c) La visite, le 12 décembre 2017, de Qais el-Khazali, commandant de la milice iraquienne Asaëb Ahl el-Haq, en compagnie de membres du Hezbollah (le nom de M. Khazali a été diffusé).

3. Après avoir examiné la lettre du représentant israélien et l'avoir confrontée aux documents publiés par le commandement de la FINUL dont disposait l'armée, nous avons conclu ce qui suit :

a) Les trois quarts des faits allégués n'ont pas été signalés à l'armée libanaise par la FINUL au moment où ils se sont produits ;

b) Environ 5 % des faits allégués ne constituent pas des violations de la résolution 1701 (2006) ;

c) Environ 20 % des faits allégués n'ont pas été confirmés par l'Armée libanaise.

Il faut souligner que les allégations israéliennes susmentionnées sont évoquées et examinées aux réunions tripartites tenues à Ras-Naqoura. Les faits allégués ne sont cependant pas comparables aux violations israéliennes de la souveraineté du Liban. En particulier, l'ennemi israélien commet des violations constantes de l'espace aérien et maritime, pourchasse les bergers qui s'approchent de la ligne de retrait et cherche à les kidnapper, braque des armes et des canons de char en direction des citoyens libanais, des patrouilles de l'Armée libanaise et des membres de la FINUL, continue d'occuper la partie nord du village de Ghajar, les fermes de Chebaa, les hauteurs de Kfarchouba, le mont Hermon et des terres libanaises situées le long de la Ligne bleue, construit un mur de séparation qu'il menace d'étendre aux secteurs revendiqués par le Liban et prétend que le bloc pétrolier nº 9 lui appartient.

Je vous prie de présenter les informations susmentionnées à la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elle réponde aux allégations de l'ennemi israélien et soulève la question devant les instances internationales.

Le Ministre de la défense nationale
(*Signé*) Yacoub Riyad **el-Sarraf**